



Vincennes, le 8 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ONEMA ET LES POLES-RELAIS ZONES HUMIDES S'ENGAGENT POUR UNE GESTION EFFICACE DES ZONES HUMIDES

Menacées et dégradées, les zones humides ont pourtant un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité. Plus globalement, elles jouent un rôle important dans le cycle de l'eau. En mettant en commun leurs savoirs et leurs savoir-faire, l'Onema et les quatre pôles-relais zones humides participent à la mise en œuvre d'une politique efficace de préservation et de restauration de ces zones humides. Objectif de cette coopération : mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques, mobiliser l'ensemble des acteurs pour échanger leurs expériences et améliorer leurs actions au quotidien.

Au printemps dernier, l'Onema et les 4 pôles-relais zones humides ont associé leurs compétences et se sont engagés à mettre en œuvre des actions concrètes destinées à la conservation des zones humides, répondant ainsi notamment aux exigences des directives européennes (Directive européenne Cadre sur l'Eau et Natura 2000).

Les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux grâce à leur pouvoir épuratoire. Elles permettent de lutter contre les crues et les sécheresses et participent à l'alimentation en eau potable et aux besoins des activités agricoles et industrielles. Elles sont également de véritables réservoirs de biodiversité (par exemple, la moitié des espèces d'oiseaux présents en France s'abritent, se reproduisent ou s'alimentent dans les zones humides). De par leurs fonctions, elles ont un rôle important à jouer dans l'atteinte du bon état des eaux. Elles doivent donc faire l'objet d'une politique de protection et de restauration ambitieuse. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la constitution d'une trame verte et bleue, ainsi que l'acquisition de 20 000 hectares de ces habitats devraient favoriser leur préservation.

LE PARTENARIAT ONEMA /POLES-RELAIS ZONES HUMIDES PERMETTRA :

- La constitution d'un véritable réseau d'échanges inter-pôles et avec les autres acteurs concernés par la gestion des zones humides (agences de l'eau, animateurs de SAGE, opérateurs Natura 2000, conservatoires d'espaces naturels, conseils régionaux et généraux, parcs naturels régionaux, etc.) ;

- La mutualisation des expériences dans un objectif opérationnel de réalisation d'actions concrètes de préservation et de restauration des zones humides par les gestionnaires ;
- La participation active à la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des zones humides relancée par Chantal JOUANNO le 6 avril 2009 dernier.

LES ACTIONS PREVUES SONT LES SUIVANTES :

- Diffusion de connaissances fiables sur les zones humides au niveau national : nouvel accès aux bases de documentation par un portail national, meilleure connaissance des sites internet des pôles-relais, réalisation de synthèses à destination du grand public ou d'acteurs spécifiques, diffusion des lettres d'information, etc. ;
- Coordination pour la mise en avant de la journée mondiale des zones humides, animation et organisation de journées d'échanges, participation à des groupes de travail nationaux ;
- Echanges d'expériences avec d'autres réseaux dans le domaine de la préservation et la restauration des zones humides en sélectionnant des actions à faire connaître et les valoriser (animateurs de SAGE, de contrats de rivières, opérateurs Natura 2000, etc.).

Pendant quatre ans, une évaluation des actions menées par les pôles-relais sera effectuée chaque année de manière à déterminer celles qui seront à développer en priorité l'année suivante.

L'ONEMA (OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES)

L'Onema est un établissement public national sous tutelle du ministère en charge de l'écologie et du développement durable (MEEDDAT), créé par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret d'application du 25 mars 2007. Organisme de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques, il a pour mission de mener et de soutenir au niveau national des actions destinées à favoriser une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

En matière de zones humides, qu'elles soient littorales ou intérieures, l'ONEMA apporte un appui au MEEDDAT pour relancer la politique nationale en ce domaine, et il coordonne à cet effet le réseau de pôles relais zones humides dont il oriente l'activité depuis 2008.

LES POLES-RELAIS ZONES HUMIDES

Les pôles-relais ont été initiés en 2001 dans la lignée du plan national en faveur des zones humides pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides. A ce titre, certains pôles-relais ont établi des conventions avec plusieurs organismes et collectivités afin de développer des actions ciblées, dans leur domaine de compétence.

Aujourd'hui, quatre pôles-relais couvrent les thématiques suivantes :

1. **Lagunes méditerranéennes** : dont la structure porteuse est la Tour du Valat, centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, en collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon et l'Office de l'environnement de la Corse. Ces trois organismes œuvrent dans les domaines de la recherche, la gestion, l'appui technique et la sensibilisation pour les milieux aquatiques et naturels et les zones humides méditerranéennes en particulier (<http://www.pole-lagunes.org>);
2. **Marais littoraux de l'Atlantique, Manche et Mer du Nord** : thématique portée par le Forum des Marais Atlantiques, syndicat mixte favorisant les rencontres d'acteurs et la mutualisation des connaissances dans la gestion des zones humides littorales (<http://www.forum-marais-atl.com>);
3. **Tourbières** : la structure porteuse est la fédération des conservatoires d'espaces naturels, association fédérant des acteurs gestionnaires notamment de nombreuses zones humides (<http://www.pole-tourbieres.org>);
4. **Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales** : dont la structure porteuse est la fédération des parcs naturels régionaux de France, association représentant un réseau de 46 Parcs naturels régionaux répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre mer, couvrant 13% du territoire. Adresse temporaire : http://zones-humides.parcs-naturels-regionaux.fr/zones_humides/
Un nouveau site internet couvrant toutes les nouvelles thématiques du pôle sera mis en ligne cet été.

Les pôles-relais ont pour objectif principal la collecte, l'analyse et la diffusion de connaissances fiables sur les zones humides et leur gestion. Ils interviennent également dans l'information, la sensibilisation et l'animation des différents acteurs concernés via leurs réseaux et favorisent les échanges d'expérience entre gestionnaires.

Aujourd'hui, ces 4 pôles-relais disposent d'un fonds documentaire d'environ 10 300 titres (ouvrages, études, rapports, thèse, fiches techniques, actes de colloque, etc.), consultable sur internet. Ils ont référencé plus de 5 000 organismes dans leur système d'information « acteurs ».

Enfin, ils publient des lettres d'information papier ou informatique, diffusées à plus de 6 000 exemplaires.

Contact presse Onema

Céline Piquier
Tél. 01 45 14 88 63
Celine.piquier@onema.fr

**Contact presse Tour du
Valat**

Virginie Maclert
Tél. 04 90 97 29 56
maclert@tourduvalat.org

**Contact presse Forum
des Marais Atlantiques**

Gilbert Miossec
Tél. 05 46 87 80 35
gmiossec@forum-marais-
atl.com

**Contact presse Fédération
des conservatoires
d'espaces naturels**

Francis Muller
Tél. 03 81 50 15 05
francis.muller@pole-
tourbieres.org

**Contact presse
Fédération des Parcs**

Elise Rousseau
Tél. 01 44 90 86 32
erousseau@parcs-
naturels-regionaux.fr